



16ème législature

Question N° : 15237	De M. David Taupiac (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Gers)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse >Départ programmé Air France de la plateforme d'Orly - Impacts socio-économiques	Analyse > Départ programmé Air France de la plateforme d'Orly - Impacts socio-économiques.
Question publiée au JO le : 13/02/2024 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. David Taupiac alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la récente annonce de l'entreprise Air France qui a fait part de son intention de cesser toutes ses opérations aériennes en marque propre à l'aéroport d'Orly d'ici 2026. Cette décision soulève de profondes inquiétudes quant à l'impact socio-économique, environnemental et territorial de cette décision. La disparition d'Air France d'Orly risque de transformer cette plateforme en un site d'exploitation quasi exclusif pour les compagnies aériennes *low-cost*, entraînant des conséquences négatives sur l'emploi, le bilan carbone et la qualité de vie des riverains et des salariés. En outre, cela pourrait signifier un déclasserement de l'accessibilité aérienne pour la région, augmentant la dépendance aux compagnies à bas coût et exacerbant de fait les risques psycho-sociaux parmi le personnel affecté. Dans ce contexte, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour préserver la diversité et la qualité du service aérien à Orly, soutenir les emplois affectés par cette décision et garantir un développement durable du transport aérien en France qui concilie impératifs écologiques et nécessités économiques.